

Bruxelles, le 15 mars 1985

NOTE BIO COM (85) 94 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 13 MARS 1985 A STRASBOURG

1. NOUVEAU CYCLE EVENTUEL DE NEGOCIATIONS MULTILATERALES

La Commission a adopte une communication au Conseil portant sur un nouveau cycle eventuel de negociations multilaterales. Cette proposition vise a ce que la Communauté appuie désormais ouvertement le lancement d'un nouveau cycle de negociations commerciales sur la base d'un consensus international prealable concernant la participation, le contenu, le calendrier (voir aussi BIO(85) 99).

2. MARCHE DE LA FERRAILLE

La Commission suit en permanence l'evolution du marche de la ferraille, surtout depuis 1983. A ce moment, s'est manifestee une reprise de la consommation de la ferraille, conjuguee avec la hausse permanente du US dollar. Etant donne que les Etats-Unis sont le plus gros exportateur de ferraille, le pris americain determine le prix mondial de cette matiere premiere.

De l'avis de la Commission il n'y a pas, a proprement parler penurie de ferraille ; en revanche on se trouve en presence d'un phenomene de prix (et de conditions de paiement plus restrictives). La situation du marche de l'acier ne permet pas d'absorber l'augmentation des couts, en raison des surcapacites toujours existantes. Cette situation contraint la Commission a insister pour la restructuration des entreprises siderurgiques concernees.

En outre, elle envisage deux mesures pour apporter une certaine detente a bref delai, a savoir : d'une part des mesures fiscales aptes a encourager la constitution de stocks plus importants de ferraille et d'autre part, des accords avec les negociants de ferraille pour qu'ils obligent a offrir aux entreprises les quantites que celles-ci ne trouveraient pas aupres de leurs fournisseurs habituels.

De l'avis de la Commission ces deux mesures, qui peuvent etre mises rapidement en vigueur, sont de nature a diminuer la tension qui subsiste sur le marche de la ferraille sans introduire des elements artificiels pouvant masquer la verite des prix notamment au niveau du produit fini ou qui pourraient remettre la restructuration en question. La Commission se propose de presenter au Conseil un rapport sur l'effet de ces mesures trois mois apres leur mise en oeuvre. Il sera a ce moment possible d'avoir une vue encore plus precise de la situation, notamment par le fait que la Commission aura a connaitre (a travers les besoins exprimes par les siderurgistes et communiquees au negoce) un certain nombre de cas particuliers qui donneront une vue plus exacte de la nature et des problemes rencontres par certains siderurgistes.

ACIER: PROGRAMME PREVISIONNEL POUR LE II TRIMESTRE 1985

Au deuxieme trimestre 1985, la demande d'acier dans la Communaute n'evoluera guere et la relance saisonniere habituelle est assez improbable.

Une certaine prudence reste donc de mise, comme la Commission l'avait deja indique lors de l'adoption des quotas de production pour le deuxieme trimestre 1985.

En particulier, la production totale d'acier brut au deuxieme trimestre 1985 est estimee a 29 millions de tonnes comme pour le premier trimestre. Ce chiffre inclut la production destinee a la fabrication de produits autres que ceux soumis au regime des quotas.

En ce qui concerne les exportations de la Communaute, la Commission estime que, pendant le deuxieme trimestre 1985, celles-ci ne depasseront pas 5,8 millions de tonnes, niveau legerement inferieur a celui prevu pour le premier trimestre 1985 et nettement en dessous des realisations du deuxieme trimestre 1984.

Enfin, les importations du deuxieme trimestre pourraient atteindre 2,60 millions de tonnes contre 2,40 millions de tonnes realisees dans la periode correspondante de 1984.

Amitiés,

H. Padoa-Schioppa

